

Lundi 1^{er} juillet 2019

La circulation différenciée à Marseille : équipez-vous de la vignette Crit'Air !

Depuis ce jeudi 27 juin 2019, Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône a décidé, en concertation avec le comité Exp'air composé de représentants des services de l'État, des collectivités, de l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air Atmo Sud et de Météo France, la mise en place de la circulation différenciée à Marseille dans le périmètre de restriction.

Depuis ce jeudi, au sein du périmètre de restriction (Jarret-Plombière-Avenue du Prado), seuls les véhicules (deux-roues compris) ayant une vignette Crit'air de 1 à 3, les véhicules hybrides ou électriques, ainsi que ceux bénéficiant de dérogations (conformément à l'arrêté du 7 juin 2019) sont autorisés à circuler.

Il est donc nécessaire pour tous les automobilistes circulant à Marseille de se doter de cette vignette.

■ Comment obtenir la vignette Crit'air ?

Plusieurs moyens sont disponibles pour commander la vignette (au prix unique de 3,62 €) :

- **sur le site internet** www.certificat-air.gouv.fr (avec paiement par carte bancaire)

Cette modalité de demande, rapide et sécurisée doit être privilégiée. **Dès commande sur ce site, un récépissé est immédiatement adressé par mail. Ce récépissé fait foi en cas de contrôle.**

- **courrier**, en téléchargeant le formulaire de demande sur le site www.certificat-air.gouv.fr, avec paiement par chèque, à envoyer à :

Service de délivrance des Certificats Qualité de l'Air
BP 50637
59506 Douai Cedex

En cet épisode de pollution, le mode de transport privilégié reste les transports en commun ou le covoiturage.

Pour en savoir plus sur le dispositif d'urgence et sur le périmètre de circulation différenciée, consultez le site internet de la DREAL : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13